

599.2 à 697.1. Avant que l'article soit adopté, je pense que le ministre des Transports ou le ministre du Commerce devrait prendre quelque engagement, au nom du Gouvernement, afin de remédier à l'injustice qu'on fait aux cultivateurs de la Saskatchewan.

Avant de terminer, je demanderai au ministre du Commerce de répondre peut-être à une autre question. Lorsqu'il est allé parler à Hamilton l'autre jour, son adjoint parlementaire a remis une déclaration touchant la négociation de l'accord international du blé. On y signalait que la quantité que le Canada vendra vraisemblablement, en vertu de l'accord sur les tarifs douaniers et le commerce, diminuerait de moitié. Étant donné que plus de 80 p. 100 du blé de l'an dernier est toujours dans les fermes, je me demande si le ministre du Commerce, à titre de ministre de qui relève la vente du blé, nous dira si les cultivateurs des Prairies devraient remanier leurs programmes d'ensemencement cette année en vue de réduire les emblavures, vu qu'on a fait si peu pour résoudre le problème de l'acheminement de cette céréale.

M. Quelch: J'aimerais dire quelques mots de cette résolution. Dans la région de l'Alberta que je représente, il y a déjà eu beaucoup de confusion sur l'établissement des contingents. Au début de 1955, on a dit aux cultivateurs qu'il y avait beaucoup de wagons, mais pas de commandes. Puis, plus tard, il y a eu renversement de la situation. Il semblait y avoir beaucoup de commandes, mais pas de wagons. Heureusement, la situation semble s'améliorer et le nombre des commandes et des wagons semble augmenter à toutes les gares d'expédition.

L'exposé budgétaire du syndicat du blé de l'Alberta, en date du 20 avril, donne un compte rendu optimiste de la situation:

On prévoit un fort transport de céréales

Ce qui semble vouloir constituer un été exceptionnel pour le transport des céréales a déjà commencé. Avec l'ouverture de la saison de navigation sur le Saint-Laurent et les Grands lacs, le rythme des exportations de céréales s'est beaucoup accru. Au 4 avril, les exportations de blé canadien s'élevaient en tout à 162.2 millions de boisseaux, mais on pouvait déjà penser qu'à moins de difficultés imprévues, ce chiffre pourrait presque doubler à la fin de juillet. En 1954-1955, le Canada a exporté 252 millions de boisseaux.

La situation devrait, selon toute apparence, s'améliorer avant la fin de l'année-récolte. Quand je constatais qu'un endroit avait un contingent beaucoup moins élevé que d'autres localités voisines, j'écrivais à M. Roy Milner. Au cours des derniers mois, on a exprimé le désir que je m'adresse à la Commission du blé; c'est ce que j'ai fait et je dois admettre qu'une suite très rapide a été donnée à mes communications chaque fois que j'ai fait remarquer à cet organisme que cer-

[M. Nicholson.]

tains endroits n'avaient qu'un contingent d'un boisseau tandis que d'autres, avoisinant, s'en voyaient accorder deux ou trois. J'ai pu constater qu'on essayait immédiatement de mettre la ville en question au même niveau que les autres. Je dirais aussi d'ailleurs que lorsque j'écrivais à M. Milner, il agissait aussi rapidement. Parfois, j'en parlais à quelqu'un à Ottawa qui n'était apparemment qu'une simple secrétaire et pourtant j'obtenais de bons résultats.

Il me semble qu'on a tenté de représenter l'Alberta comme jouissant d'un traitement de faveur par rapport à la Saskatchewan. Le député d'Assiniboia et, je crois, le député de Mackenzie, ont mentionné qu'en Alberta et au Manitoba, il n'y avait que 16 gares d'expédition dont le contingent n'atteignait pas un boisseau. Ma foi, il me semble que la question soulevée par le député de Lethbridge en est l'explication partielle. D'autre part, je citerai encore les estimations du syndicat du blé de l'Alberta, parues le 20 avril et que voici:

L'an dernier, une forte proportion de la récolte de blé des Prairies a été de la classe n° 2 du Nord, celle qui s'est révélée à peu près la plus difficile à vendre. La majeure partie du blé des classes n°s 5 et 6 qui encombraient les éleveurs depuis quelque temps a été expédiée et il y a eu une forte demande de blé des classes n°s 3 et 4 du Nord, mais le blé des qualités supérieures s'est acheminé plus lentement. Cet état de choses a été désavantageuse aux cultivateurs du sud de l'Alberta et de la Saskatchewan, car il a rendu difficile le maintien de bonnes expéditions de ces régions.

L'explication se trouve probablement là, à mon sens. Je ne pense nullement qu'il y aurait raison de faire des distinctions contre la Saskatchewan au regard du Manitoba ou de l'Alberta. Il y a eu des époques où la Saskatchewan a eu un contingent supérieur à celui de l'Alberta. Je crois qu'en moyenne, sur une longue période, nous constaterons que la Saskatchewan est aussi bien traitée que l'Alberta ou le Manitoba.

Je suis content qu'on ait présenté cette résolution. Nous avons traversé des périodes très difficiles qui, à mon avis, ont eu pour principale cause l'abondance exceptionnelle des récoltes. Il y a peut-être eu un semblant de traitement injuste; mais, en général, quand on va au fond des choses, on constate pourquoi certaines localités ont eu un contingent inférieur à celui des autres. Je dois avouer franchement que, de façon générale, dans tous les rapports que j'ai eus avec la Commission du blé et les contrôleurs des transports, j'ai constaté qu'on s'efforçait vraiment de résoudre la difficulté.

M. Low: Je ne dirai qu'un mot ou deux avant le vote sur la motion. J'ai écouté la première déclaration du ministre, cet après-midi, et il m'a alors semblé qu'il y avait